

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

Comité de pilotage du 2 octobre 2018 à l'ARS-DT57, présidé par Mme Catherine MERGEN-MOREL.

### SONT PRÉSENTS :

- Jessica ASCENCAO, collaboratrice de projet à la mission politique de la ville et solidarités, Agglomération Metz métropole
  - Olivier ASTIER, directeur, CH de Jury
  - Jérôme BEGUINET, chargé de mission, ARS Grand Est – DT57
  - Gladys CAPPELLA, responsable prévention, MSA Lorraine
  - Évelyne DELVECCHIO, déléguée territoriale adjointe de Metz-Orne, Département de la Moselle
  - Christelle ENAUX BOHL, chef de service Ville pour tous, Mairie de Metz
  - Corinne FROTTIER, chargée de la politique de la Ville, Préfecture de la Moselle
  - Lamia, HIMER, déléguée territoriale, ARS Grand Est – DT57
  - Paulette HUBERT, adhérente, UNAFAM
  - Véronique KNEIB, adjointe affaires générales, CH de Jury
  - Frédéric LAIK, président, GEM L'Albatros
  - Coralie LEMOINE-FALGAS chargée de mission santé, Ville de Metz
  - Cécilia LEPAGE, animatrice, GEM Camille Claudel
  - Catherine MERGEN-MOREL conseillère déléguée à la Santé, à la Prévention Sanitaire et au Développement Social, Ville de Metz
  - Stéphane TINNES-KRAEMER, coordonnateur du CLSM, CH de Jury
  - Fabienne ZACCARIA, chargée de mission, DDCS, Préfecture de la Moselle
- 

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Présentation des Groupes d'entraide mutuelle (GEM).
  - Bilan et perspectives de l'animation et des projets du CLSM.
-

## DISCUSSION

### Ouverture de la séance

Catherine MOREL-MERGEN, présidente du comité de pilotage, ouvre la séance. Ces remerciements vont à l'ARS-DT57 qui accueille l'instance dans ses nouveaux locaux.

### Principales orientations de santé en lien avec les projets développés dans le cadre du CLSM

Lamia HIMER rappelle que le parcours santé mentale est l'une des orientations du Projet régional de santé<sup>1</sup> récemment adopté. Cette approche confortée par la feuille de route psychiatrie et santé mentale<sup>2</sup> vise à renforcer la visibilité des actions souhaitées en santé mentale à partir d'une approche globale qui va au-delà de la psychiatrie. Il est intéressant de voir qu'une fiche action<sup>3</sup> du CLS concerne la prévention du suicide qui est une des priorités de cette feuille de route. À cela s'ajoute la coordination des soins en santé mentale avec un travail initié dans le cadre du CLSM sur le renforcement des liens entre les secteurs et les acteurs concernés. Une dynamique est également engagée autour de la télémédecine en santé mentale qui doit être développée. Concernant le projet territorial de santé mentale, le dispositif devrait être initié en Moselle avant la fin de l'année 2018. Le premier objectif sera un diagnostic sur l'ensemble du territoire. Les partenaires du CLSM seront informés des avancées.

### Présentation des GEM

Frédéric LAIK, président du groupe d'entraide mutuelle<sup>4</sup> l'Albatros (GEM), présente son association. Introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les GEM sont des dispositifs essentiels dans le paysage de la compensation du handicap et de la restriction de la participation à la vie sociale. Organisé sous forme associative et constitué entre personnes ayant des troubles de santé similaires les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité ; ils offrent un espace de soutien mutuel dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Le GEM est un outil d'inclusion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande fragilité. Il existe 3 GEM sur le territoire messin.

---

<sup>1</sup> Projet régional de santé 2018 – 2028 adopté le 18 juin 2018. ARS Grand Est. Consultable sur Internet : <https://goo.gl/maafqM>

<sup>2</sup> Feuille de route santé mentale et psychiatrie. Ministère des Solidarités et de la Santé (28 juin 2018). Consultable sur Internet : <https://goo.gl/2wAQfQ>

<sup>3</sup> Fiches action CLS de l'axe « Promouvoir le bien-être psychique de la population ». CLSM territoire messin (novembre 2017). Consultable sur Internet : <https://goo.gl/7hiuX5>

<sup>4</sup> Dossier de présentation des Groupes d'entraide mutuelle. CNSA (mai 2017). Consultable sur Internet : <https://goo.gl/9Sk8T4>

Frédéric LAIK fait part de l'importance de faire évoluer les représentations sur la maladie psychique et l'hôpital psychiatrique. Sur ce point, les médias ont un rôle à jouer pour aider le grand public à faire évoluer ses aprioris.

### **Rapport d'étape du CLSM (mise en œuvre, bilan et perspectives des projets)**

Stéphane TK rappelle les étapes de mise en œuvre du CLSM<sup>5</sup>, l'animation et le bilan des actions réalisées (cf. rapport d'étape : <https://goo.gl/oA8ktN>). Le CLSM a été consulté lors de la réalisation par l'ORS<sup>6</sup> de l'étude sur l'adéquation entre l'offre et les besoins en santé mentale. Il est convenu que les résultats seront partagés avec les partenaires du CLSM. Cela permettra d'ajuster les missions et les projets au plus des besoins de la population.

Un groupe projet a participé à l'élaboration du guide santé mentale qui sera mis à disposition des partenaires avant la fin de l'année 2018 (détails et suivi du projet : <https://goo.gl/RpNWBu>). Une carte de la ressource locale accompagne le guide. Elle donne à voir en un coup d'œil les structures et dispositifs qui constituent l'essentiel du champ de la santé mentale sur le territoire. Elle est consultable sur le site internet du CLSM. Ces outils sont destinés à aider les partenaires à mieux se connaître. Ils visent également à rendre visibles les dispositifs et à faciliter l'orientation des personnes vers les structures adaptées à leurs besoins en santé mentale.

Le CLSM continuera ses collaborations avec :

- ARELOR Hlm dans le cadre du projet de partenariat entre le Centre hospitalier de Jury et les bailleurs avec le soutien de la DDCS<sup>7</sup> et Metz métropole (détails et suivi de la collaboration : <https://goo.gl/pGA3rH>).
- La Ville de Metz dans le cadre de son partenariat avec l'Inserm<sup>8</sup> pour promouvoir Stopblues, premier dispositif e-santé de prévention du mal-être et du risque suicidaire (détails et suivi de la collaboration : <https://goo.gl/kz4USg>).

La réflexion sur les situations individuelles en difficulté sera poursuivie en vue d'étudier la faisabilité de deux projets complémentaires :

- Instance d'analyse des situations complexes (détails et suivi du projet : <https://goo.gl/fw5uRu>).

---

<sup>5</sup> Convention constitutive et feuille de route du CLSM territoire messin. CLSM territoire messin. Consultable sur Internet : <https://goo.gl/7ctdY2>

<sup>6</sup> ORS : Observatoire régionale de santé Grand Est.

<sup>7</sup> DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale.

<sup>8</sup> Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

- Veille santé mentale dans la cité (projet proposé par les partenaires).

Deux projets seront réalisés au cours du premier semestre 2019 :

- Sensibilisation à la santé mentale en direction des professionnels (détails et suivi du projet : <https://goo.gl/Qbe6yu>).
- Organisation des Semaines d'information sur la santé mentale qui se dérouleront du 18 au 31 mars 2019 sur le thème « Santé mentale à l'ère du numérique » (détails et suivi du projet à la rubrique « SISM » : [www.sante-mentale-territoire-messin.fr](http://www.sante-mentale-territoire-messin.fr)).

Le CLSM se concentrera en 2019 à :

- Ajuster ses missions en lien avec le comité de pilotage et en prenant en compte les résultats de l'étude ORS.
- Poursuivre l'ancrage territorial en s'attachant en particulier à travailler l'articulation avec la politique de la ville.
- Développer la participation en impliquant autant que possible les personnes directement concernées par les actions développées et en associant davantage les acteurs des quartiers politiques de la ville.

### **Présentation du dispositif Stopblues**

Coralie LEMOINE présente Stopblues, outil innovant de prévention du mal-être et du suicide qui se décline sous la forme d'un site Internet et d'une application pour téléphone ([www.stopblues.fr](http://www.stopblues.fr)). Destiné aux adultes, ce dispositif intègre des tests, des moyens de sentir mieux et l'accès à une carte pour localiser une structure d'aide ou un professionnel proche de chez soi. La Ville de Metz collabore au projet PRINTEMPS<sup>9</sup> conduit par l'Inserm qui vise à apprécier l'impact de la promotion de Stopblues par les collectivités partenaires. La Ville de Metz fait partie des collectivités engagées à promouvoir le dispositif auprès de la population, des acteurs locaux et des médecins généralistes. Une réunion d'information s'est tenue en mars à la mairie et des dépliants et des affiches ont été distribués. La promotion de Stopblues se poursuit avec notamment une action à l'occasion des SISM en collaboration avec les GEM.

---

<sup>9</sup> PRINTEMPS : Programme de Recherche INTerventionnelle et Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide.

## Synthèse de l'étude ORS

Jérôme BÉGUINET présente les principaux résultats de l'étude sur l'adéquation entre l'offre et les besoins en santé mentale sur le territoire messin. Une restitution à l'ensemble des partenaires sera réalisée pour notamment ajuster les missions et les projets du CLSM. Les conclusions de cette étude donnent 4 axes sur lesquels s'appuyer pour orienter les missions du CLSM :

- Faire de la santé mentale l'affaire de tous.
- Promouvoir la santé mentale selon l'approche communautaire de la santé<sup>10</sup>.
- Améliorer la santé mentale des populations, en particulier les personnes en situation de précarité, les femmes, les adolescents et jeunes adultes, les personnes âgées, dans le milieu du travail et dans le but de prévenir le suicide.
- Faire évoluer les organisations et les pratiques, en s'appuyant sur le levier que représente la réorganisation de l'offre hospitalière et accompagnant les nouvelles manières de travailler.

---

<sup>10</sup> La santé communautaire fait partie intégrante de la santé publique et repose sur l'implication des personnes pour améliorer la santé. en constituant une stratégie au sein des démarches de promotion de la santé. Sa spécificité est d'être populationnelle et de promouvoir et mettre en œuvre une vision globale et de proximité de la santé. Elle est fondée sur plusieurs grands principes : prise en compte des déterminants de la santé, approche globale de la santé et participation des publics visés par les actions.